

# **ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES**

**DFASM2 : Année universitaire 2024-2025**

Ce règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFASM2 à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité pour l'année universitaire 2024-2025, comprenant les étudiants antérieurement inscrits à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris, les étudiants admis par transfert (Outre-mer, transferts dérogatoires) et ceux inscrits au titre d'échanges internationaux (Erasmus). Les étudiants redoublant leur DFASM2 sont soumis au présent règlement, qui contient des dispositions particulières les concernant. Ils ne peuvent faire valoir des dispositions émanant de règlements antérieurs de leur UFR d'origine. L'année de DFASM2 s'inscrit dans le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la deuxième année. La réforme du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales régie par la loi du 24 juillet 2019 s'y applique pleinement.

## ***Organisation de la formation théorique***

L'apprentissage théorique en DFASM2 comprend 4 types d'enseignement : des Unités d'Enseignement trimestrielles (UE) regroupées en 3 pôles, une UE transversale obligatoire d'enseignement de la lecture critique d'article (LCA), 4 UE transversales annuelles non regroupées en pôle, des Unités d'Enseignements Libres Obligatoires comportant des UE libres et/ou des modules obligatoires d'approfondissement (MOA). Ils peuvent prendre différentes formes d'enseignements (présentiel ou distanciel : cours magistraux (CM), enseignements dirigés (ED), ateliers de questions/réponses, etc.), de e-learning ou de formations sur la plateforme de simulation.

Chaque étudiant est affecté en début d'année à un parcours correspondant à un pôle par trimestre et doit par ailleurs s'inscrire pédagogiquement à une UE libre obligatoire par an. La formation pratique (stages) se fait suivant un parcours permettant une affectation sur des terrains correspondant aux disciplines enseignées dans le pôle de formation où il est affecté. Elle pourra comporter des séances sur plateforme de simulation.

Les enseignants doivent mettre leurs supports de cours à disposition des étudiants.

**Les responsables d'année** sont les Pr FAYE Albert et Pr KADLUB Natacha.

**UE TRIMESTRIELLES DE POLE**
**Organisation des pôles avec rotation par trimestre (étudiants répartis par tiers)**

<b>UE Trimestrielle</b>			
<b>Pôle 4</b>	<b>Responsables</b>	<b>ECTS</b>	<b>Coefficients</b>
Ensemble du pôle	T. SCHMITZ	6	
Pédiatrie	N. BAHU-BUISSON / A. FAYE / L. DUPIC / R. BASMACI	2	3
Conception	AS. BATS / T. SCHMITZ	2	3
Immuno-inflammation	B. TERRIER / T. PAPO	2	3
LCA pôle	Référente LCA : L. BIARD		1

<b>Pôle 5</b>	<b>Responsables</b>	<b>ECTS</b>	<b>Coefficients</b>
Ensemble du pôle	E. JOUVENT	6	
Neurologie	E. JOUVENT	2	3
Psychiatrie et pédopsychiatrie	P. CHASTE/ C. DUBERTRET	2	3
CMF-Ophthalmologie-ORL	N. KADLUB (CMF) / N. LEBOULANGER (ORL)/ M. ROBERT (OPH)	2	3
LCA pôle	Référente LCA : A.S JANNOT		1

<b>Pôle 6</b>	<b>Responsables</b>	<b>ECTS</b>	<b>Coefficients</b>
Ensemble du pôle	H. KEITA	6	
Urgences-Réanimation	F. PENE/ B. VIVIEN/ B. DENIAU	2	3
Thérapeutique	J.P VIARD / E. ASLANGUL	2	3
Soins Palliatifs / Douleur / Anesthésie / Accompagnement	H. KEITA / S. PERROT	2	3
LCA pôle	Référent LCA : V.T TRAN		1

**AUTRES UE**

- 1- LCA : la validation de l'UE de LCA transversale obligatoire confère 5 ECTS : présence obligatoire

<b>Intitulé des UE</b>	<b>Responsable</b>	<b>Validation</b>	<b>ECTS</b>
LCA	I. BOUTRON	Présence	5

5 séminaires de 3h, en hybride, avec contrôle de présence

- 2- 1 bloc de 4 UE transversales annuelles confère 8 ECTS

<b>Intitulé des UE</b>	<b>Responsable</b>	<b>Validation</b>	<b>ECTS</b>
Médecine Légale	L. DUFAYET	Examen	2
Médecine du travail	D. LEGER	Examen	2
Santé Publique	A. CHEVANCE	Examen	2
Imagerie/Radiologie	M.P REVEL /C. OPENHEIM /E. de KERVILLER/C. de BAZELAIRE	Examen	2

### 3- 1 UE Libre Obligatoire (3 ECTS)

Les étudiants doivent valider une UE libre obligatoire dans l'année. Cette UE libre obligatoire peut être de trois natures différentes :

- 1) **Les modules obligatoires d'approfondissement (MOA) permettant un approfondissement des connaissances acquises**  
En cas d'évaluation en session 1 intégrant une note de contrôle continu, il revient au coordinateur du MOA de transmettre cette note à la scolarité. Pour les étudiants non validés en session 1, les notes de contrôle continu ne sont pas conservées en session 2, et les étudiants sont évalués uniquement sur la note obtenue à l'examen terminal.
- 2) **Une UE librement choisie au sein de l'université ou hors de l'université qui peut concerner une discipline non strictement médicale.** Pour cette UE, l'étudiant doit déposer sa demande auprès de l'UFR de médecine puis auprès de l'UFR d'accueil pour obtenir l'autorisation de suivre l'enseignement dans le cadre du parcours enseignement libre obligatoire et s'inscrire. Dès réception des résultats définitifs de l'UFR concernée, non soumis aux décisions du jury de l'UFR de Médecine, l'étudiant doit fournir l'attestation de validation de l'UE.
- 3) **Une UE engagement** qui permet l'acquisition de 6 ECTS. Les ECTS validés dans le cadre de l'UE engagement étudiant en plus des 48 ECTS ne peuvent être ni capitalisés pour l'année supérieure, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude. Les modalités d'engagement étudiant et les offres proposées aux étudiantes et étudiants d'Université Paris Cité sont accessibles via l'intranet : <https://u-paris.fr/sengager/>

#### Liste enseignements modules obligatoires d'approfondissement **DFASM2 – 2024-2025**

Intitulé MOA	Responsable	Volume horaire	Contrôle des connaissances	Durée examen	Capacité d'accueil	Trimestre
ACrO : Analyse critique ordonnances	E. ASLANGUL	20h (10 cours de 2h : 5 CM et 15 TD)	Session 1 : L'évaluation comporte une épreuve de QCM comprenant un mini dossier progressif de 5 questions (QRU ou QRM) et 15 questions isolées.  Session 2 : Identique.	1h	50	T1
Addictions	M. LE JOYEUX	15h (2 x 2h30 TD + 5 x 2h de CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 2 cas cliniques de 15 QRM.  Session 2 : identique.	1h	150	T1
Allergologie	G. LEZMI	15h (4x4h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'oral sur 15 points + présence 5 points.  Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	10 min  Session 2 : 15 min	40	T2
Apprentissage par concordance de scripts en médecine d'urgence et soins critiques	B. DENIAU	15h (8 x 2h CM + 1x 1h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de Questions isolées sous la même forme que celles qui seront traitées au cours des TD (60%) + participation aux cours (40%).  Session 2 : identique.	1h30	50	T1

Cancer et Société	M. POCCARD F. ZENAZNI	15h (14 x 50 min CM + 1 x 1 heure synthèse débat)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un mini DP et de QI (30 questions au total). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1h  Session 2 : 10 min	50	T2
Cancérologie clinique multidisciplinaire	J-Y. PIERGA	15h (3h45 x 4 ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 3 cas clinique (75%) + présence (25%). Session 2 : identique.	1h	70	T2
Chirurgie et imagerie pour l'EDN	D. MOSZKOWICZ	12 heures de cours + étude du prérequis 5 demi-journées d'observation dans un service de chirurgie	Session 1 : 1 épreuve sous forme de QI (40% de la note), rédaction d'une QI personnelle (10% de la note), stage hospitalier d'observation de 5 jours (25% de la note) et de présence en cours (25% de la note). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1h  Session 2 : 15 min	30	T2
Chirurgie reconstructrice et plastique	S. GAUCHER	15h (5 x 3h TD - TP sutures en demi- groupe (soit 15 étudiants))	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'examen écrit (QI) (50%) + Présence (50%) Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1h  Session 2 : 15/20 min	60 (2 groupes de 30)	T1+T2 (ECO répété) – 1 groupe de 30 au T1 et 1 groupe de 30 au T2
Conduite à Tenir devant une Urgence vitale ou une Catastrophe (CATUC).	B.MEGARBANE	15h (15 x 1h TD) Eco commun au DFASM1	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit 1 DP + 20 QI. Session 2 : identique.	1h	120 (2 groupes de 60)	T1+T2 (ECO répété)
Croissance et développement	S. ALLALI M. CHALUMEAU	15h (3x3h CM + 2x3h TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de QI (analyser 5 courbes de croissance avec 4 QI par courbe, soit un total de 20 QI). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1h15  Session 2 : 30 min	60	T2
Handicap	A. SCHNITZLER	15h (3x3h TD – 6h autre format)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'écrit avec QI/QR Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1 h  Session 2 : 30 min	150	T2
Hématologie de 0 à 100 ans	M. STRULLU D. BOUTOUL	15h (10 x 1h30 ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 2 DP. Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un DP.	1 h  Session 2 : 30 min	25	T1
Iatrogénie médicamenteuse	R.M BRUNO B. LOUVEAU	15h (5x 3h de CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'oral (présentation d'un cas clinique par chaque étudiant). Session 2 : identique.	5 min	30	T2
Imagerie	O. PELLERIN	15h (5 x 3h TD) Eco commun au DFASM1	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit 1 DP de 5 questions par module. Session 2 : identique.	1h	75	T2
L'infection par le VIH et son traitement	J.P VIARD	15h h (3 x 4 h + 1 x 2 h de CM + 1 x 2 h ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'écrit 3 mini-DP et 25 QI pour (75%) + présence (25%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1 h  Session 2 : 15 min	80	T2

Intelligence artificielle appliquée aux données cliniques, radiomiques et - omiques, pour une médecine prédictive, pronostique et personnalisée	R. TSOPRA C. DE MARGERIE	15h (5 x 3 heures ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 3 QRQC (60%) + présence (40%). Session 2 : identique.	1h	25	T2
Maladies Rares	V. CORMIER- DAIRE	15h (1h30 x 8 et 3h x 1 CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 60 QCM (75%) + présence (25%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral	1 h Session 2 : 30 min	40	T2
Médecine diagnostique : biologie médicale et anatomopathologie	S. BARON	15h (10 x 1h30 TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 4 QR/QI. Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un oral.	1 h Session 2 : 20 min	30	T2
Médecine globale : prendre en compte les dimensions médicales, sociales, psychiques et culturelles.	C. GEORGES	15h (5 x 3h TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de mises en situation en petits groupes selon la modalité du jeu de rôle (50%) + participation aux cours (50%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	30 min ou 1h si l'effectif est à 20. Session 2 : 10 min	20	T2
Médecine des situations extrêmes	H. NOUGUE	15h (5x3h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un travail collaboratif : 6-7 étudiants par groupe. - oral : 10-15 min de présentation et 10 min de questions (60%) - Présence (40%) Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un mémoire de 5 à 10 pages sur un sujet au choix parmi ceux abordés en cours.	25min par groupe	50	T2
Médicaments et sujets âgés	J. POISSON	15h (6x1h30 + 5x1h + 2x30min de CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'écrit de 1 DP + 1KFP + 10 QI (75%) + présence (25%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1 h Session 2 : 15 min	40	T2
Mère-Enfant	T. SCHMITZ V.BIRAN	15h (5 x 3h ED)	Session 1 : 1 épreuve de 30 questions au total sous forme de DP, mini-DP, de KFP, et/ou de QI. Session 2 : identique.	1h	100	T2
Oncologie Gériatrique	M. GISSELBRECHT	15h (5 x 3 heures CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit d'un cas clinique Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1h Session 2 : 1h	40	T2
Le parcours diagnostique d'un patient porteur d'un lymphome : de la clinique à la biologie.	M. CHEMINANT	16h (4 x 4 heures ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit d'1 QCM (20%)+ participation (20%) + commentaire article (60%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	2h Session 2 : 10 min	16	T2

Pathologies tropicales, du voyage, du migrant adultes et enfants	N. PEIFFER-SMADJA A.FAYE	15h (10 x 1,5 h TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 30 questions docimologie R2C (15 adultes - 15 pédiatriques) avec au moins 1 Mini-DP adulte et 1 Mini DP pédiatrique.  Session 2 : identique.	1h	30	T2
Radiothérapie clinique	C. DURDUX	15h (4 x 3h30 ED - visite du plateau technique de radiothérapie de l'HEGP)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral.  Session 2 : identique.	30 min	20	T1
Le sommeil normal et sa pathologie	M.P D'ORTHO	15h (13 x 1h CM + 2h ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 3 mini-DP de 5 questions et de 5 QI.  Session 2 : identique	1h	150	T2
Suivi clinique des patients suivant un traitement anti-tumoral	C. TLEMSANI	15h (4x2h TD sous forme de cas cliniques + 4x1h d'ECOS)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'ECOS (soit sur site hospitalier soit sur site facultaire) + 1heure de débriefing de l'examen.  Session 2 : identique	2h	36	T2
Transplantation d'organe solide et de moelle osseuse : Bases immunologiques et épidémiologiques et spécificités de la prise en charge.	A. SCEMLA	12h30 (5 x 1h30 + 1x2h TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral.  Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un écrit 2 QR.	20 min  Session 2 : 1h	30	T1
Les troubles hydro-électrolytiques	M.N PERALDI	15h (5x3h CM avec rappels puis DP, QI, QCM, KFP)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de Mini DP, QI, QRM KFP.  Session 2 : Identique.	1h30	80	T2
Urgences chirurgicales	M. POCARD	15h (10 x 1h30 TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 2 DP ou 3 DP selon longueur (75%) + présence (25%).  Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 2 DP.	1h  Session 2 : 1h	40	T2
Vieillessement cardio-vasculaire	O. HANON	15h (10 x 1h30 TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit DP/QI  Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un oral.	1h  Session 2 : 15 min	40	T1

La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de 3 ECTS pour un total de 12 ECTS pour l'année universitaire (4 stages comprenant un stage d'été). Cf. la charte des stages.

### ***Validation de la formation théorique***

#### ***Présentation générale***

Les examens facultaires comprennent deux sessions d'examens. La première session s'organise en trois trimestres. Chaque étudiant est évalué dans le pôle auquel il est inscrit pédagogiquement pour le trimestre correspondant.

#### ***Présentation des examens de pôle***

Chaque pôle regroupe 3 UE, auxquelles l'étudiant est inscrit pédagogiquement. L'examen du pôle repose sur 2 épreuves distinctes : un examen de 3H30 comprenant 120 questions réparties en 3 sous-épreuves correspondant aux 3 UE du pôle; une deuxième épreuve de LCA de 1h30. Cette sous-épreuve de LCA au sein de chaque pôle n'intervient pas dans la note de l'UE transversale de LCA. Les sujets traités dans cette sous-épreuve suivent le programme d'enseignement de la LCA. Chaque UE est ainsi évaluée sur 40 questions dont au moins 15 de rang A, qui peuvent être isolées et/ou s'insérer au sein de dossiers progressifs (DP) de 2 à 8 questions. Les questions isolées et/ou regroupées en mini-DP ou KFP (key-feature-problem) ; peuvent être de type TCS, QCM à contexte riche (QRM ou QRU), Question à à nombre de Réponses précisé (QRP) courte ou longue, zone à pointer ou QROC, en accord avec la docimologie de la R2C. L'épreuve de LCA comporte un article en anglais et 15 questions, qui peuvent être des QRU ou QRM, QRP courte en accord avec la docimologie de la R2C. Il est recommandé que chaque sous-épreuve comporte au moins une question de chaque type (TCS, QRM, QRU, QRP, zone à pointer, QROC) ainsi qu'un KFP (Key Feature Problem, associant 3 questions dont au moins une QROC et une QRP longue).

Les épreuves se font en présentiel de façon dématérialisée sur une plateforme pédagogique dédiée. En cas d'impossibilité de l'UFR à pouvoir organiser les examens sur site, ils pourront exceptionnellement être organisés en distanciel.

#### ***Présentation des examens des autres UE***

Les UE libres obligatoires sont évaluées en fin du trimestre auquel, il est enseigné.

Les UE de « Santé Publique », de « Médecine légale » et de « Médecine du travail » sont évaluées au trimestre 1 par un examen commun de 1h30 comportant 60 questions qui peuvent être isolées et/ou prendre la forme de mini-dossiers progressifs (DP) de 2 à 8 questions. Les questions isolées et/ou regroupées en mini-DP ou KFP (key-feature-problem) ; peuvent être de type TCS, QCM à contexte riche (QRM ou QRU), QRP à nombre de Réponses précisé (QRP) longue ou courte, question avec zonage ou de QROC, en accord avec la docimologie de la R2C.

L'UE d'imagerie/radiologie est évaluée au trimestre 3 par un examen de 1h comportant 40 questions qui peuvent être isolées et/ou prendre la forme de mini-dossiers progressifs (DP) de 2 à 8 questions

Les questions isolées et/ou regroupées en mini-DP ou KFP (key-feature-problem) ; peuvent être de type TCS, QCM à contexte riche (QRM ou QRU), QRP longue ou courte, question avec zonage ou de QROC, en accord avec la docimologie de la R2C.

➤ **LA CONVOCATION**

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

*Correction des épreuves - Jury*

La correction des épreuves se fait sous la responsabilité des responsables d'UE, coordonnée par le responsable de pôle qui transmet ses notes au jury. La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après chaque trimestre de session 1 et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Il est présidé par le Doyen de l'UFR ou son assesseur et comprend les responsables de chaque UE, les responsables d'année, le président de la commission de pédagogie ou son représentant. Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence a posteriori. En cas de procédure disciplinaire, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

*Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1*

Chaque UE est validée individuellement lorsque la note est supérieure ou égale à 11/20.

La note à l'épreuve de LCA de pôle sera présentée au jury.

Les UE transversales annuelles sont validées avant jury lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant (notes aux UE et note de LCA) ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (incluant une évaluation par ECOS). Il prend alors, pour les UE dont les notes sont inférieures à 11/20, les décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO) ou d'admission par décision de jury (ADI).

**RENO (Report de Note)** - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée (ADI) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages et des UE qu'il devait passer en

session 2). L'étudiant a malgré tout la possibilité de repasser en session 2 les UE RENO s'il le souhaite. Dans ce cas, c'est la note obtenue à l'épreuve de session 2 qui est présentée en jury.

Les MOA sont validés automatiquement lorsque leur note est supérieure ou égale à 10/20. Dans le cas contraire, le jury peut prendre les mêmes décisions que pour les UE de pôle, avec pour aide à la décision concernant l'UE transversale de LCA et les notes aux 3 sous-épreuves de LCA de pôle.

L'UE transversale de LCA est validée automatiquement par la présence des étudiants. En cas d'absence de l'étudiant (même justifiée), à un ou plusieurs séminaires, seront présentées au jury le nombre de présences/absences et les notes de LCA de pôle. En fonction de la décision du jury l'étudiant devra se présenter à un examen en session 2.

#### *Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2*

A l'issue des examens de session 2, les UE sont validées si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 11/20. Les MOA et UE transversales annuelles sont validés si l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant aux UE ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (et incluant une évaluation par ECOS) et de la présence aux ECOS facultaires d'entraînement. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ) au titre de chaque UE.

Les UE validées sont définitivement acquises en cas de redoublement (capitalisables).

Les déclarations individuelles de difficultés des étudiants sont portées à la connaissance du jury et peuvent faire l'objet de mesures d'accompagnement.

#### *Consultation des copies*

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. ATTENTION : seules les notes mentionnées sur le PV de jury sont officielles. Une correction détaillée des épreuves sera mise à disposition des étudiants.

#### *Validation de la formation pratique*

##### *Validation des stages*

La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de 3 ECTS pour un total de 12 ECTS pour l'année universitaire (4 stages comprenant un stage d'été). **Les modalités de la formation pratique sont détaillées dans la charte des stages.**

A l'issue du stage, deux notes sont attribuées à l'étudiant : une note d'appréciation générale du stage sur 20 et une note d'évaluation des connaissances et des compétences sur 20. La note d'appréciation générale du stage porte sur l'assiduité, l'attitude vis-à-vis des apprentissages, l'intégration aux équipes et de façon générale sur le comportement en stage et le savoir-être. **La note d'évaluation des connaissances et des compétences doit reposer pour au moins 50 % sur un ou plusieurs ECOS organisés sur terrain de stage.** Elle prend également en compte tout autre évaluation formalisée des connaissances et des compétences mise en place au cours du stage ainsi que la progression de l'acquisition de ces dernières reportée dans le portfolio ou le carnet de stage dédié. **La validation du stage est obtenue lorsque l'étudiant obtient au moins 10/20 séparément à chacune de ces 2 notes.**

En cas de non-validation d'un stage de DFASM2 au T1 ou au T2, l'étudiant devra faire une demande de rattrapage de stage. Le rattrapage se fera sous forme d'un stage T4 temps plein dans un terrain de stage du pôle qu'il n'a pas validé. Il sera de la responsabilité de l'étudiant de choisir un terrain du pôle concerné lors de la séance de choix du stage de T4. En cas d'impossibilité matérielle de pouvoir choisir un stage T4 dans le pôle à rattraper, l'étudiant sera mis en surnombre dans un stage du pôle qui lui sera désigné.

En cas de non-validation d'un stage de DFASM2 au T3, le rattrapage se fera sous forme d'un stage T4 temps plein dans un terrain de stage du pôle qu'il n'a pas validé sur deux périodes : dans les 2 semaines au décours du stage T4 ET dans les deux semaines au décours EDN 2024.

En cas de non validation d'un stage de DFASM2 au T4, le rattrapage se fera sous forme d'un stage T4 temps plein dans un terrain de stage du pôle qu'il n'a pas validé sur deux périodes : dans les deux semaines au décours de EDN 2024 et dans les deux semaines au décours des ECOS nationaux 2025.

#### *Validation des ateliers de simulation*

La validation des ateliers de simulation se fait sur la présence lors des ateliers et sur le respect du règlement de la plateforme. Cette validation ne sera pas effective en cas d'absence.

La validation en session 2 des ateliers de simulation pour les étudiants ayant déposé un justificatif d'absence reposera soit sur la présence à des ateliers de rattrapage, soit sur l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à une épreuve de connaissances de 20 questions isolées en 30 minutes.

#### *Validation de la 2<sup>ème</sup> partie du Certificat de Compétence Clinique (CCC2)*

En accord avec la réforme du 2<sup>e</sup> cycle, le CCC dont la validation définitive a lieu en DFASM3 est réparti en 3 évaluations en fin de DFASM1 (ou début de DFASM2) et en fin de DFASM2 puis en cours de DFASM3 valant respectivement 20, 30 et 50% de l'ensemble de la note du CCC. Cette évaluation sera réalisée sous la forme d'ECOS.

#### *Validation de l'année de DFASM2*

Les jurys de session 1 et de session 2 se prononcent sur l'ensemble des éléments à leur disposition au moment de leur tenue. Les décisions d'admission en DFASM3 se font sous réserve de validation effective de l'ensemble de la maquette et notamment des 4 stages.

Les étudiants sont autorisés à s'inscrire en DFASM3 s'ils ont validé l'ensemble des éléments de formation (48 ECTS) :

- les 4 stages ;
- les ateliers de simulation ;
- les UE de pôle et les UE transversales ;
- l'UE libre obligatoire.

Et s'ils n'ont pas eu d'absence injustifiée au CCC1 ou au CCC2.

En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'ensemble des stages (non capitalisables) et uniquement les UE non validées antérieurement.

### 1. Redoublants

#### *Prise en compte des acquis en tant que primant*

Pour les étudiants redoublant le DFASM2 inscrits l'année précédente en DFASM2 les UE validées en tant que primant sont définitivement capitalisées. Si un étudiant n'a validé aucune UE d'un même pôle en tant que primant, il repassera l'examen de pôle dans le format habituel (comprenant l'épreuve d'UE et l'épreuve de LCA). Si un étudiant a validé en tant que primant une partie des UE d'un même pôle, il ne repassera que la partie de l'épreuve d'UE en lien avec les UE non validées, et il ne repassera pas l'épreuve de LCA correspondante.

### 2. Etudiants en double cursus

#### 2 cas de figures :

- Si l'étudiant souhaite interrompre temporairement son cursus d'études médicales pour se consacrer à une autre formation (Master ou autre), il doit alors s'inscrire obligatoirement en Césure. Il ne lui sera pas possible de suivre ou valider des enseignements théoriques ou pratiques durant cette période.
- Si l'étudiant ne souhaite pas interrompre son cursus d'études médicales pour suivre en parallèle une autre formation (Master ou autre), il doit alors obligatoirement s'inscrire administrativement dans son année de formation en médecine en plus de sa formation supplémentaire. Il peut alors suivre et valider les enseignements théoriques ou pratiques durant cette période. Toutefois, si l'étudiant ne valide qu'une partie des enseignements, il sera considéré comme ajourné à l'année. Bien qu'en double cursus, cette année sera en effet considérée comme pleine et entière et viendra se déduire du maximum autorisé de 6 inscriptions pour l'ensemble du 2<sup>nd</sup> cycle.

#### Règlement des études et des examens

approuvé par le Conseil pédagogique et le Conseil de Gestion de l'UFR le 13/05/2024

porté à la connaissance de la Commission formation le 10/06/2024



Par déléation du Président de l'Université Paris Cité,

Le Doyen de la Faculté de Santé

Matthieu RESCHE-RIGON

  
Université  
Paris Cité  
Faculté de Santé  
Pr. Matthieu RESCHE-RIGON  
Doyen  
2 rue Valette  
75005 Paris